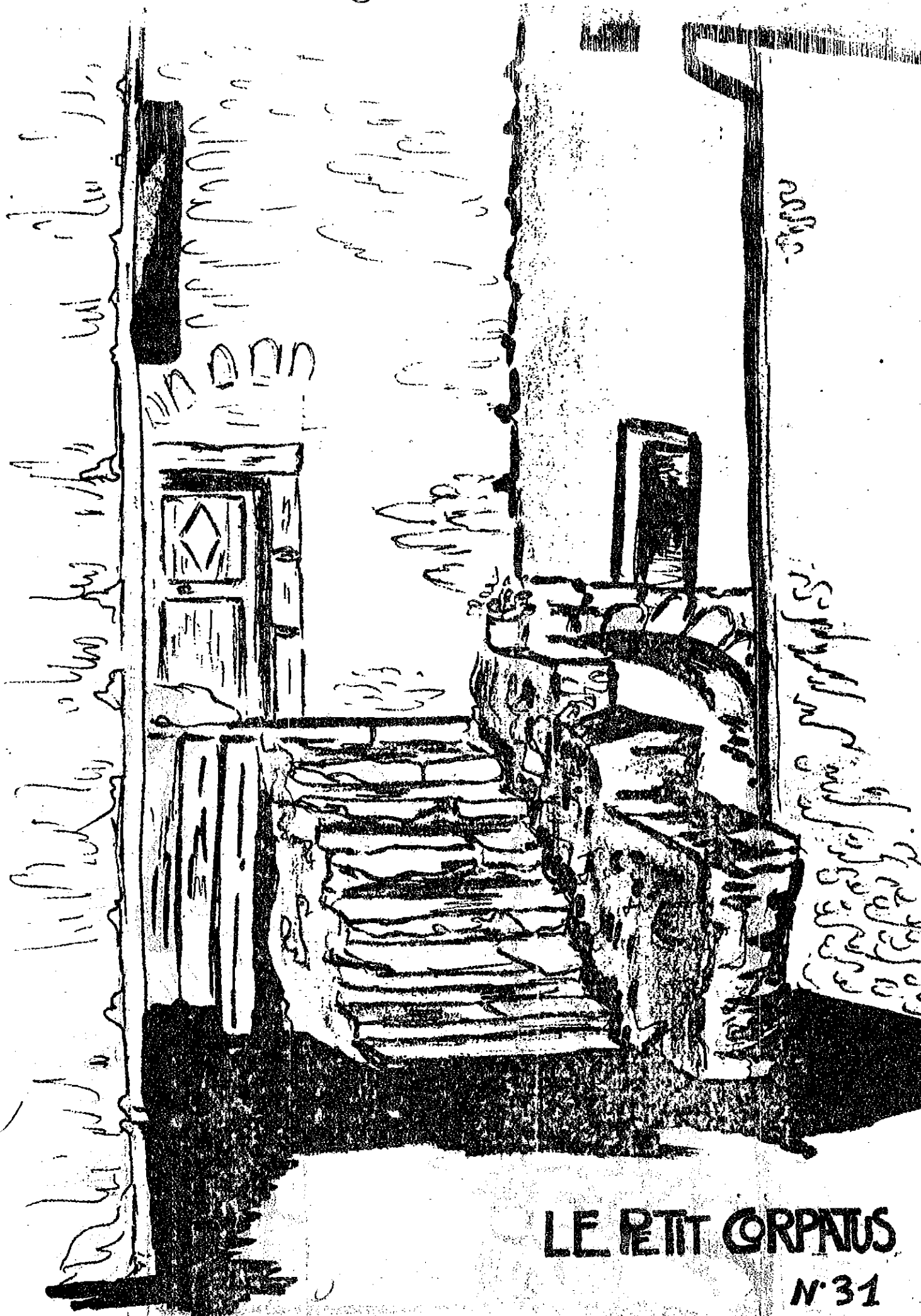


Deles



LE PETIT CORPUS

N° 31

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/12/78

Présents: Cardin, Pellissier, Roux, Blanc, Dumas, Christol, Bouvier, Paulin, Davin, Mei

Absents: Meggias (représenté)

Mr le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement du village, il y aurait lieu de prévoir des logements sociaux. A cet effet 2 maisons situées dans le village et actuellement inoccupées pourraient être aménagées afin de créer 16 logements. La mission d'achat et d'aménagement de ces appartements type H.L.M. pour le compte de la commune de Corps, pourrait être confiée à la S.A.D.I. (société d'aménagement du département de l'Isère) dont le siège social est en Préfecture de l'Isère. Ces immeubles sont les suivants: "Maison Chalon" et Hotel du Palais. Le coût total de l'opération (achats d'immeubles + travaux d'aménagement + honoraires) serait de 2863200,00F et la part de la commune ne devrait pas dépasser 90000,00F: Le financement sera assuré par les subventions et financements d'Etat normaux dans le cadre d'opérations de réhabilitation de l'habitat ancien en centre ville (voir feuillets suivants). Mr le Maire décachète et donne lecture d'une lettre de Mr Meggias donnant procuration à Mme Paulin et indiquant qu'il vote contre le projet H.L.M.

Mrs Bouvier et Christol, qui avaient demandé et obtenu un rendez-vous à la S.A.D.I. pour plus ample information, font part de leur étonnement car personne ne les a reçu à l'heure du rendez-vous: Ils estiment manquer d'information pour ce vote.

C. Mei demande si le vote de Mr Jean Blanc est conforme, étant donné que l'on peut considérer celui-ci comme juge et partie. Ce à quoi il est répondu que Mr Blanc étant héritier pour une part infime dans cette affaire, son vote est tout à fait réglementaire.

Puis le Maire propose au conseil de se prononcer par un vote nominatif: Sont pour sans réserves: M. Cardin, Blanc, Pellissier, Dumas,

Seraient pour, à la condition expresse que la part de la commune ne dépasse pas 90 000,00F: Mme Roux, Davin, Mei.

Finalement le projet est voté en spécifiant que tout dépassement, si petit soit-il, des chiffres énoncés ci-dessus entraînerait aussitôt l'annulation de l'opération projetée. De plus la convention devant intervenir entre la commune et la Sadi devra être signée par le Conseil Municipal avant tout commencement de procédure quelle qu'elle soit et que le financement des acquisitions soit bien spécifié.

Détail du vote: Pour: Cardin, Pellissier, Roux, Blanc, Dumas, Davin, Mei

Contre: Meggias, Christol

Abstentions: Paulin, Bouvier

AMENAGEMENT DES CALPINGS MUNICIPAUX

La demande est faite auprès de la caisse d'Épargne de La Mure

1) d'un emprunt de 75 000F à 8,75% dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 1980

2) d'un emprunt de 25 000F à 9,75% dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir de 1980, 1980

Il est à noter qu'une convention ultérieure interviendra entre la commune et l'Office du tourisme selon laquelle l'Office du tourisme s'engagera à rembourser intégralement le montant des annuités d'emprunt que paiera la commune.

??

INFORMATION KUKLOS

LE Kuklos vous rappelle que les licences F.F.S (assurance ski) sont délivrées à la pharmacie

Adulte: 60,00F

enfant: 54,00F

??

Maison chelon

Prix de Revient	Acquisition + travaux TTC et honoraires compris
823 808	dont
718 128 f	logements
105 680 f	local professionnel

Application ① Prix de référence logements y compris 10% honoraires : 597.530 f. → département logement 120 598 f
 A fournir au client par celle-ci (C.A.N. CAF. Département)
 nécessité accélération du ZAD / FAU
 nécessité accès prioritaire pour financement d'activités générales d'amélioration de l'habitat.

Financement du département logement
 40% subv. FAU : 482 399 f
 60% répartition commune - R.R.N. CAF et départementement (72.359)
 Financement hors département
 95% D.A. : 567.654 f
 5% collecteur - R.R.N. CAF département : 29.776

Application ② Prix de référence logements y compris honoraires : 652.783 f → département logement 60.345 f
 A fournir au client par C.R.L.C.
 A fournir par commune - R.R.N. CAF et département
 Remarque : ce prix est du département pour
 l'achat des logements par Crédit du Nord et Equipement.

Financement du prix de référence logements
 95% D.A. : 824.619 f
 5% collecteur : R.R.N. - CAF - département : 28.866 f

Pour ce donc ces prix hors finances : local communal par emprunt subventionné du budget : 49 280 f
 (emprunt CDC 56600 f) + Recettes Financières FAU ou ELR

Donc A charge collecteur hors subvention financement : R.R.N. - FAU - CAF - département. Refusé
 120 599 + 49 280 + 29 876
 60 845 + 49 280 + 32 864
 199 754 f (151.575 € par habitant. FAU ou logement)
 = 142.989 f

Hotel du Palais Prix de location acquisition + Taxe de 10% et Bureau de l'Etat

2039399 +

Impôts (A) Prix de location y compris 10% Bureau de l'Etat

1665029 + → déduction 374369 +
A l'issue de la charge la déduction est

donc 149747 + FPA
ou 224622 + déduction RAN CTF de fait.

+ 1581778 + PLA
+ 83252 + a charge déduction RAN CTF de fait.

Impôts (B) Prix de location y compris déduction + Bureau de l'Etat

1231532 + → déduction 207886 +
+ charge déduction RAN CTF de fait.

+ 1739956 + PLA
+ 31.576 + a charge déduction RAN CTF de fait.

donc Impôts (A) A charge déduction = 374369 + 83252 + = 457621 (307.874 déduction RAN)

(B) = 207886 + 31.576 + = 249.462 +

Noté les faibles avec forte coefficients d'impôts, travaux et architecture.

Brut de revenu 2039359 f

$$\begin{aligned} \text{Brut de revenu} &= 1,1766 (386200 + 1,175 \times 392,483) + 57400 f = 1,581,830 f \\ &+ 10\% \text{ honoraires} \quad 1740013 f \quad \rightarrow \text{différence} \quad 125,384 f \end{aligned}$$

Financement des dépenses - DLA 1818314 f
 5% collectifs 95700 f

Total charge affectées 221084 f
 - (main d'entretien C.A.F. -
 R.R.T. - 200.000 f
 département.)

Reste du balance

Requiescent

237.000 f

Requiescent 8%

14.210 f

251.220 f

Requiescent 8% 14.210 f

10.045 f

261.265 f

Marine Chalm

250.000 f

15.000 f

265.000 f

10.000 f

275.000 f

Marine

TTC

1536.658 f

Marine BET (12% RT)

186.801 f

Marine JAO 52

84.672 f

TTC

590.960

Marine BET (12% RT)

155.200

Marine JAO 52

27.048

1.778.130 f

623.208

Torane

2.037.399 f

898.808 f

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 1979

La commune passe 2 marchés de gré à gré concernant 3 2 véhicules Saviem avec la SARL Grenoble Poids Lourds, l'un d'un montant de 94 741, l'autre de 73 970,00F soit un total de dépense de 168 563,14F dont le financement serait effectué de la façon suivante :

- 1) Un emprunt de 140 000,00F d'une durée de 5 ans au taux de 9% consenti par la caisse d'Epargne de la Mure
- 2) Le reste, soit 28563,14F sera prévu au budget primitif 1979 sur fonds libres.

MAISON CHALON:

-Acceptation de la promesse de vente pour un montant de 250 000F et demande d'une déclaration d'utilité publique à but fiscal et acquisition.

6-Le programme est de 2 T1 bis, 2 T3, 1T5
Le prix de référence ressort à : 1,06535(164 480+1,125x308960), soit 562 593 F hors honoraires de 10% soit 626 443 y compris honoraires.
Le Conseil municipal sollicite le financement en prêt locatif aidé de l'acquisition de la "Maison Chalon" pour un montant de 200 000 F par anticipation de la réalisation sous 3 ans du programme de 5 logements.

CRECHE :

Par lettre du 29/11/78, Le Maire a demandé à E.D.F. la location à la Commune de Corps d'un immeuble sis à Corps, rue de la Côte, aux fins d'installation d'une crèche d'une capacité de 8 lits qui serait gérée par l'association A.R.G.I.L.F. Le montant de la location est de 12 000F par trimestre payable d'avance.

-tif 1979, article 630. Quant aux dépenses ou acquisitions et installations elles seront également prévues au Budget Primitif 1979 pour un montant de 16 000F qui seront couverts par une subvention du même montant attribuée par la DDASS de l'Isère.

TITULARISATION D'UN EMPLOYE COMMUNAL

Mr Gaspard Pasdrmadjan, actuellement CATC (conducteur auto transport en commun), stagiaire depuis le 1/2/78 est titularisé à compter du 1/2/79 avec salaire correspondant à l'indice majoré 251, groupe 5, 3° échelon, avec un an d'ancienneté.

A VENDRE : DIVERS ELEMENTS DE L'ANCIENNE BIBLIOTHEQUE :

- 1 rayonnage métallique comportant :
 - une travée initiale double face
 - une travée supplémentaire double face avec 20 tablettes mobiles . Largeur : 2,050 m
 - Hauteur : 2,250 m
 - Profondeur: 0,60 m

- 1 rayonnage métallique simple face: Largeur 2 050 m; Hauteur 2 250 m; divisé en 2 travées d'1m de large, chaque travée équipée de 6 tablettes mobiles

- 2 rayonnages métalliques simples, Largeur 1 m; Hauteur 2 m.

S'adresser à Mademoiselle Giraud, Grande Rue.

LOCATION de SALLES COMMUNALES

A la question posée (question écrite n° 4068 du 9 septembre 1978 :

Les tarifs de location d'une salle communale peuvent être différents selon que les personnes ou groupements sont habitants ou étrangers à la commune ? Le ministre de l'intérieur a répondu (Journal des maires, novembre 1978, p. 618) que le principe d'égalité qui régit le fonctionnement des services publics, n'interdit cependant pas l'établissement de barèmes comportant les différences de tarifs, et autorise l'existence de "régimes préférentiels, à condition qu'ils se fondent sur des différences de situation des usagers par rapport au service et à ses prestations et sous réserve que tous les usagers d'une même catégorie soient également admis à en bénéficier (réponse ministre de l'intérieur à question écrite n° II060 du 28 janvier 1972, publiée au journal officiel des débats au Sénat 21 mars 1972).

Le Conseil d'Etat admet des différenciations de prix et tarification entre les habitants permanents d'une commune et les personnes n'y résidant que temporairement puisque leur position à l'égard de service public n'est pas la même (conseil d'Etat 29 janvier 1971), commune de Lesain; conseil d'Etat 10 mai 1974, Denoyer et Chorques)

Sous réserve de l'appréciation souveraine des Tribunaux, l'utilisation des locaux municipaux à des fins privées devrait obéir aux mêmes principes, car les habitants et groupements d'une commune, du fait de leurs liens de rattachement à cette commune et de leur qualité de contribuables locaux ne sont pas dans une situation identique à celle des personnes ou groupements étrangers à la commune. Dès lors, il semble que le conseil municipal pourrait subordonner l'utilisation l'utilisation d'une salle communale à des tarifs préférentiels selon la qualité des usagers, à condition, pour respecter le principe d'égalité des usagers que les personnes ou groupements placés dans une même catégorie soient traités de la même façon, sans privilège ni discrimination. Enfin, le Maire reste fondé à refuser l'usage d'une salle pour des raisons tirées soit de nécessité de l'administration des propriétés communales, soit du maintien de l'ordre public.

POLICE MUNICIPALE

Répondant à l'Assemblée Nationale à une question écrite n° 4926 du 9 septembre 1978, le ministre de l'Intérieur a fait connaître que les personnels de police municipale sont par nature chargés de l'exécution des décisions prises par les maires dans le cadre de leurs pouvoirs de police, il est donc normal qu'ils soient, comme tous les autres agents placés sous l'autorisation directe des maires, soumis à l'ensemble des dispositions du Livre W du code des communes, qui contrairement à l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 visant les personnels de la Police Nationale) n'a pas prévu la possibilité d'instituer des statuts particuliers pour les policiers municipaux, le cadre dans lequel ils exercent leurs fonctions étant totalement différent de celui des agents de la police d'Etat.

(Journal des Maires n° novembre 1978 page 613)

D. PERROT

CHUTES de PIERRES sur une ROUTE DE MONTAGNE

La circonstance qu'aucun dispositif spécial destiné à empêcher les chutes de pierres n'ait pas été installé en bordure d'une route de montagne ne constitue pas en l'espèce, un défaut d'aménagement normal compte tenu notamment de l'aménagement d'un mur de soutènement C.E. 24 mars 1978, C° d'assurances La France, J. des Maires, novembre 1978, page 647).

=====

HOMMAGE rendu à Monsieur FROMENT par "LA FRATERNELLE"
association des retraités de l'Enseignement public de l'Isère
et transmis pour être publié dans le petit Corpatus par madame
ARBOUET.

Ainé FROMENT né le 15 avril 1894 à Lavaldens.

Il entra à l'E.N. de Grenoble en 1910. C'est là que nous l'avons connu de 1912 à 1913. Nous aimions le sourire amical, la cordialité, la franchise du plus sympathique de nos "anciens" et nous admirions l'enthousiasme avec lequel il se préparait à exercer ce qui fut le plus beau métier du monde. Il nous étonnait par sa résistance et sa robustesse de montagnard.

A la fin juillet 1913 il quitte l'E.N. bien loin de penser qu'une année plus tard il serait jeté dans la tourmente de la première guerre mondiale. Il se battit avec un courage exemplaire, obtint la croix de guerre 14-18, fut blessé et rendu à la vie civile invalide de guerre.

Enseignant successivement à Corps, à la Festinière de Pierre-Châtel 1919, Artas 1924, Gières 1929, puis à Grenoble à partir de 1935, il consacra toutes ses forces à sa tâche exigeante et difficile. Avec un dévouement total et un sens pédagogique très sûr, il s'efforça d'ouvrir l'intelligence de ses élèves à la connaissance d'un monde en pleine évolution et de les préparer le mieux possible à la vie. En récompense de ses services on le fit chevalier des Palmes Académiques. Vint l'âge de la retraite il aimait le village de Corps où il passait une partie de l'année où nous avons eu la joie profonde de le retrouver avec son bon sourire dans le silence émouvant d'une belle soirée d'été. C'est là qu'il repose depuis le 6 décembre 1978. Adressons une pensée émue à l'ancien, au combattant plein de courage, à l'enseignant de qualité, à l'homme profondément humain et gardons précieusement son souvenir.

A madame FROMENT et à tous ceux qui lui sont chers, La FRATERNELLE adresse ses condoléances les plus attristées et les assure de toute sa sympathie.

=====

UNE BOULETTE DE PAPIER

Pan ?

Une boulette de papier venait de claquer!
Contre le tableau noir.
Qui a fait cela, dit le maître ?
En entourant l'objet d'un cercle blanc
Personne ne répondit.

Mais bientôt... les projectiles couvrirent la cible noire
Et chaque bout de papier avait son cercle blanc
Et son point d'interrogation.
La tableau noir devenait un atome
Et tous ces cercles blancs étaient ses électrons.

Un jour les boulettes sortirent du tableau noir
Sur le bureau, sur la chaise du maître,
Et sur le maître aussi.

On vit des cercles blancs, et d'autres cercles blancs
Qui grossirent et qui devinrent rouges
Comme le sang qui coule dans les champs
Les enfants comprirent et arrêterent le tir.

Gérard ACHARD
Extrait de "L'Ztoile"

A tous les enfants de mon village, à tous les petits vacanciers heureux de vivre.... et de jouer!

J. ARBOUET

LE VRAI d'ARTAGNAN

Pour écrire son célèbre roman, "Les TROIS MOUSQUETAIRES", Alexandre DUMAS et son collaborateur Adrien MAQUET s'inspirèrent des "Mémoires" de Courtilz Sandras, auteur de la légende d'Artagnan. Cependant d'Artagnan a bien existé, il s'appelait Charles de Batz, né en 1623 au château de Lupiac -Gers-, il était peu instruit, mais redoutable escrimeur.

Ajoutant à son nom ci-dessus celui d'une terre appartenant à sa mère, Charles d'ARTAGNAN" âgé de 17 ans, monte à Paris; il a la compagnie des gardes de François des Essarts, puis en 1646 devient "mousquetaire" de Mazarin, qui durant la Fronde, lui confia plusieurs missions secrètes.

Sa vaillance lui attira la bienveillance du Cardinal et du jeune roi Louis XIV.

Promu capitaine des Gardes, en 1655, il est muté, en 1667, en qualité de "capitaine"-Comte" à la 1ère compagnie des mousquetaires du Roi.

Il participa comme "Maréchal de camp" à la guerre des Flandres, le 24 juin 1673, il fut tué par les espagnols au cours du siège de Maastricht.

D. PERROT

Eclatant succès de la 4ème grande fête du foyer de ski de fond
de PELLAFOL

Dimanche 18 février, 150 convives étaient réunis autour de tables soigneusement décorées dans la salle du foyer.

Les dames de Pellafol servaient en entrée un délicieux pâté de campagne apprécié de tous, puis vint le tour du coq au vin, là aussi les convives firent honneur à ce plat préparé par les habitants de PELLAFOL. Puis après la "tomaie", c'était le tour des "pognes" de pruneaux, cuites au four à bois aux MORAS. 32 pognes étaient distribuées et ce fut pour tous un véritable régal.

Entre chaque plat, musique, histoires et chansons se succédèrent. L'ambiance démarrait sur les chapeaux de roues, les tables étaient débarassées pour faire place à la danse, une longue "chenille" où jeunes et vieux participaient, entraînaient, entraînés par notre ami éAlain".

Parmi les nombreux participants de Pellafol et Corps, on notait la présence du Dr Cardin, conseiller Général, de Mr Basso maire de Pellafol, des grenoblois, parisiens, etc...étaient de la fête et l'on entendait : "...Que c'était bon", "Quelle ambiance", nous, reviendrons l'année prochaine.

On regrettait l'absence de Mr PICOT, directeur départemental, Mr BONNOT, ingénieur des Eaux et Forêts qui s'étaient excusés, et Mr BARBIERO, alité.

Le matin avait eu lieu une course de ski de fond et à 15h., Mr Jean Pierre Agresti entraîneur, remettait les prix aux jeunes lauréats.

Les organisateurs sont plus que satisfaits de la réussite de cette journée, ils remercient tous ceux qui ont aidé dans leur tâche et vous disent à l'année prochaine où ils essaieront de faire encore mieux.

Résultats de la course de ski de fond.

COURSE DES 10 - 14 ans = 3 TOURS - 3 km

1er - JOUBERT Thierry	11'42"
2ème- GALVAIN Eric	1'45"
3ème- SAVOIE Thierry	2'18"
4ème- GARNIER Patrick	2'38"
5ème- MEYSENQ Christine	2'44"
6ème- JOUBERT Hervé	3'00"
7ème- AGRESTI Emmanuel	3'01"
8ème- MARTINET Frédéric	4'01"
9ème- BARBE Nathalie	11'11"

COURSE DES 6 ans - 10 ans - 1 tour = 1 km.

1er - GARNIER Philippe	15'15"
2ème- MARTINEZ Laurence	0'05"
3ème- MARTINET Véronique	1'13"
4ème- MARTIN Fabrice	1'35"
5ème- AGRESTI Nicolas	2'10"
6ème- BASSO Nathalie	2'58"
7ème- MARTIN Frank	4'14"
8ème- AUGOWIA Stéphanie	6'13"
9ème- BOAGLIO Michaël	6'55"
10ème- BOUMAIZA Azdin	7'00"

TEMPS DES OUVREURS SUR TROIS TOURS

SERRE-COMBE Sylvain	8'53"
BARBE Gilles	9'08"
GALVAIN Patrice	9'44"

BERNARD Roux : accompagnateur d'un groupe.

CALENDRIER DES FETES

Tous les représentants des sociétés ou associations, sont convoqués samedi 10 mars à 17h.30, salle des réunions de la Mairie.

Motif : Eléaboration du calendrier des fêtes de l'année 1979.

--:--:--:--:--:--:--

CARNET ROSE

Nous avpns appris avec plaisir la naissance à Lyon de :
Corrine BEIGNEUX, 2ème enfant de Mr et Mme Francis BEIGNEUX
ET PETITE FILLE DE Mme Simone BEIGNEUX, originaire d'Aspres-
les-Corps.

Nous adressons tous nos compliments aux parents, et meil-
leurs vocux au bébé.

CARNET BLANC

Le samedi 10 février était célébré à Corps le mariage de
Melle Monique EYMARD, avec :

Mr Mustapha Mezouar

Nous leur adressons, nos meilleurs voeux de bonheur et
sincères félicitations à leur famille.

--:--:--:--:--:--:--

NECROLOGIE

C'est avec tristesse, que les corpatus ont appris le décès
brutal de Mme Marie Louise REAT, née Bondarnaud âgée de 66 ans.
De Mr Marcel VIEUX PERNON, retraité EDF et de
Madame Amélie TASSIS, née Abonnel, soeur de Mme Henriette Valla
et de Mr Raymond Abonnel, décédée à Toulon le 26 février 79.

Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.

--:--:--:--:--:--:--

AVIS DE LA MAIRIE

La municipalité recherche, pour la cantine scolaire, une
personne pouvant assurer les remplacements (en cas de congé ou
maladie de la titulaire), se faire inscrire à la mairie avant
le 15 mars.

Suite à une lettre de Mr MANENT au sujet de certains bruits
contestant la fabrication locale de la liqueur "SALETTINA",
Mr le maire, après vérification des documents de régie joints
à la lettre, certifie leur authenticité. Ces pièces officiel-
les établissent indiscutablement que la Salettina est bien dis-
tillée à Corps depuis sa création.

--:--:--:--:--:--:--

BAL du CLUB du 3ème âge

Le Club du 3ème âge de Corps, vous fait part de son bal
masqué qui aura lieu salle de la Mairie, samedi 31 mars,
à 21h.

Il sera très honoré de votre présence.

--:--:--:--:--:--:--

Quelle différence y-a-t-il entre le maître d'école et un
thermomètre ?

Réponse : Aucune car on tremble toujours quand ils
marquent zéro.

--:--:--:--:--:--:--

INFORMATIONS DIVERSES

Société de chasse :

6- - - - -

Le Président rappelle aux propriétaires de chiens qu'il est interdit de
laisser divaguer CONTINUUELLEMENT ceux ci.

L'A.C.C.A. a été informée par la Fédération Départementale qu'un procès-verbal avait été dressé récemment à Corps. Le Président ne s'est pas porté partie civile dans cette affaire, mais il demande à la personne intéressée de prendre cet avertissement en considération.

En cas de récidive, l'A.C.C.A. serait amenée à reconsidérer sa position.

[illegible]

On nous communique qu'à l'issue des vacances de Février, plusieurs enfants ont subi avec succès des tests de ski, à Super Devoluy, soit:

La Flechette pour Sylvie Garrigues
Un flocon pour Virginie CARDIN
La Troisième Etoile pour Benoit Garrigues
Geraldine Devoluy
Laurence Michelland
Veronique Gueydan

Toutes nos félicitations à ces "champions".

A boustigue : ONT PASSE AVEC SUCCES /

2ème étoile : Franck RIVIERE

ère étoile : Catherine RIVIERE

A VIS IMPORTANT

Ce numéro du "Petit Corpatus" est le dernier de votre abonnement 1978, le prochain sera distribué ou envoyé, seulement aux personnes qui auront réglé leur abonnement 1979, soit :

20frs pour les journaux distribués à Corps
25frs pour les journaux envoyés par la poste

S'adresser à C.Mei à la Pharmacie ou à
G. Roux, le Cliché

Banquet de la classe 32

Le dimanche 4 mars, les conscrits et conscrites de la classe 32, avec leurs époux et épouses se sont retrouvés au Restaurant des touristes pour déguster un excellent repas.

Venant de la Salette, Pellafol, Gap et Grenoble, ils avaient répondu à l'invitation des Corpatus et se sont retrouvés 25, pour fêter leur anniversaire.

Ils ont tous passé une agréable journée dans la joie et la gaieté.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

DE CORPS

REGLEMENT

Deux formules vous sont proposées :

- La Carte annuelle
- Le Prêt par livres.

CARTE ANNUELLE

Cette carte vous permet de sortir gratuitement les livres.

Prix de la carte :

Tarif normal : 20^f

Tarif réduit : 10^f

Enfants moins de 16 ans

3^{ème} Age

Familles nombreuses à partir de 3 enfants

PRET PAR LIVRES

Caution obligatoire pour vacanciers : 50^f
(Sous forme de chèque)

Prix par livre :

Bandes dessinées : 1^f
Policiers

Autres : 2^f 50

Dans les deux cas vous pouvez sortir

2 livres

ou

5 bandes dessinées

par personne

ou

par carte

Durée du prêt Maximum 2 semaines . Prolongation 1 semaine gratuite en avertissant la bibliothécaire.

Au-delà AMENDE de 1^f par livre et par semaine supplémentaire.

Livres perdus ou détériorés , Vous devez :
Soit le remplacer (même édition)
Soit payer une somme forfaitaire en fonction de l'ouvrage.

Le prêt de nouveaux livres ne pourra s'effectuer qu'après la restitution de ceux empruntés précédemment.

A. G du 30.12.78

Canard à la normande

Préparation et cuisson : 1 h 15 environ.

Pour 4 personnes : 1 canard de 1 kg, 1 kg de pommes, 100 g de beurre, 1 boîte 4/4 de petits pois, 2 cuil. à soupe de calvados, sel et poivre.

Hachez le foie et le gésier en petits morceaux. Faites-les revenir à la poêle dans un peu de beurre avec une pomme émincée. Flambez cette farce avec 2 cuil. de calvados. Farcissez le canard, cousez l'ouverture avec du fil fort. Enduisez-le de beurre et faites-le cuire au four en l'arrosant souvent (40 à 45 mn - th 7). Pendant ce temps, pelez et coupez en quatre les pommes un peu fermes. Faites-les sauter à la poêle pendant 10 mn. Posez le canard au milieu du plat de service, entourez-le de petits pois chauffés et égouttés et disposez les quartiers de pommes.

Truc pratique : ne pas oublier d'ôter les 2 glandes se trouvant de chaque côté du croupion. Le canard sera plus digeste si vous introduisez à l'intérieur 5 ou 6 feuilles de sauge pochées.

Pudding aux pommes

Préparation et cuisson : 70 minutes environ.

Pour 8 à 10 personnes : 5 œufs, 300 g de pain brioché, 200 g de sucre roux, 150 g de raisins de Smyrne, 500 g de pommes reinettes, 100 g de noix, amandes ou noisettes, 100 g d'écorces d'oranges, 1/2 litre de lait, crème fraîche, vanille, beurre (50 g env.), 1 pot de gelée de framboises, 1 bouteille de cidre doux, cannelle.

Epluchez les pommes, essuyez-les, coupez-les en morceaux, faites-les cuire dans le cidre avec le sucre roux, les raisins, la cannelle et la vanille, 1 bâton de chaque. Enlevez les aromates, ajoutez les noix concassées et les écorces d'oranges, le pain coupé en petits morceaux gonflés dans le lait chaud. Mélangez le tout, incorporez les 5 œufs battus comme pour une omelette. Beurrez largement un moule à charlotte de 18 à 20 cm de diamètre. Enrobez-le de sucre roux, remplissez-le de sa préparation. Faites cuire le pudding, une heure environ, au four à 200° au bain-marie. Démoulez le pudding quand il est tiède. Servez avec une crème anglaise et décorez de demi-pommes dorées à la poêle et de gelée de framboises ou de crème fraîche.

Truc pratique : ce pudding peut être préparé avec des restes de pain ordinaire en ajoutant un sachet de levure. Il sera cependant moins léger.

ET QUE ÇA SAUTE !

● LA PÂTE À CRÊPES

Pour 24 crêpes moyennes et assez fines : 250 g de farine, 1/2 cuil. à café de sel fin, 2 cuil. à soupe de beurre fondu ou d'huile, 3 œufs, 1/2 l de lait pur, ou 1/4 de l de lait et 1/4 de l d'eau, 1 cuil. à soupe de rhum, de cognac de calvados ou de zeste de citron râpé, 2 cuil. à soupe de sucre semoule (facultatif).

PRÉPARATION : 15 mn.

CUISSON : 1 à 2 mn par crêpe.

Mettez la farine dans une terrine, creusez une fontaine dans laquelle vous allez verser la moitié du liquide. Délayez en partant du centre et en faisant tomber progressivement la farine dans le liquide. Quand toute la farine est incorporée, travaillez la pâte énergiquement pendant 3 mn pour la rendre lisse et légère. Ajoutez alors les œufs battus en omelette (quand on les ajoute à la pâte dès le début les crêpes s'étalent moins bien) le sucre, le sel, le corps gras choisi et le parfum. Incorporez alors, progressivement le reste du liquide pour obtenir une pâte fluide sans excès. Faites chauffer et graissez la poêle, étalez une petite louche de pâte pour faire un premier essai. Si la pâte est trop épaisse, ajoutez un peu de liquide, prudemment.

● GARNITURE AUX PRUNEAUX D'AGEN.

Pour 12 crêpes environ : 250 g de pruneaux, 80 g de cerneaux de noix, 2 œufs, 5 cl de kirsch, 150 g de sucre en poudre, 1 bol de thé de Ceylan. Pour caraméliser les crêpes, 50 g de beurre, 100 g de sucre en poudre. Une orange, et douze pruneaux, pour la décoration.

Faites tremper les 250 g de pruneaux dans un grand bol de thé pendant une heure, avant de les

mettre à cuire dans leur jus de trempage. Dénoyautiez-les et passez-les au mixeur pour obtenir une purée fine. Pilez les cerneaux de noix.

Mélangez la purée de pruneaux, les noix, le sucre, le kirsch, les jaunes d'œufs. Battez les blancs en neige et incorporez-les à la préparation. Répartissez cette purée sur chaque crêpe que vous roulez avant de les disposer toutes dans un plat allant au four. Parsemez de noisettes de beurre, saupoudrez de sucre, passez le plat sous le grill pour que les crêpes caramélisent, décorez avec des tranches d'orange pelées à vif, et les 12 pruneaux trempés réservés à cet effet.

● CRÊPES SUZETTE :

Pour garnir 24 crêpes : 150 g de beurre très frais, 150 g de sucre glace, 3 cuil. à soupe de liqueur d'orange, 1 zeste d'orange râpé ou mieux encore, de mandarine.

Pour flamber, 1 ou 2 cl de liqueur d'orange, 1 cuil. à soupe de sucre.

Pour préparer la crème, travaillez le beurre à la température de la pièce jusqu'à le rendre crémeux. Incorporez le sucre glace, la liqueur d'orange et le zeste d'orange ou de mandarine. Mélangez bien. Garnissez chaque crêpe d'une couche de cette crème, pilez en quatre, disposez dans un plat allant au four. Recouvrez le plat d'une feuille d'aluminium et passez le tout au four (Th 3-4), 15 mn avant de servir. Faites tiédir la liqueur dans une petite casserole. Retirez le plat du four, saupoudrez d'une cuillerée à soupe de sucre en poudre, arrosez avec la liqueur tiède, enflammez et arrosez à la cuillère jusqu'à ce que tout l'alcool ait brûlé. N.B. : Cet entremets peut être préparé à l'avance, réchauffé et flambé au dernier moment.

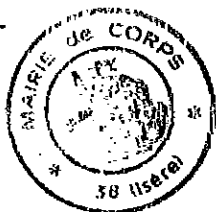
SOLUTION DES JEUX

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
D	E	S	I	N	A	T	E	U	R	M	O	E		
E	X	C	I	T	A	N	T	S		D	I	E		
S		R	A	B	O	S	E	T	A	L	A	G	E	
N	A	I	L	L	O	N	S		U	E	T			
A	L	B	I	T	S	A	R	A	N					
E	L	E	S	E										
I	O		A	S	I	L	E							
L	I	N		L	I	U	R	S						
L	I	N		U	N	I	E	S						
E	R	G	O	T	A	R	E	S						
F	R	E	S	A	D									
F	R	E	N	E	T	R	E	S						
L	E	U	O	S										
O	L	L	E	T	I	R								
T	S													

Vive La mi-Carême



Le club du 3^{ème} âge organise le
samedi 31 mars à 21 h une soirée dansante
costumée. Concours de travestis : enfants et
adultes. Préparez vos costumes et venez nombreux.



DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de la commune de CORPS
Vu l'article 97 du Code Municipal.

considérant que pour faciliter le déneigement les rues doivent
être rendues libres à la circulation des engins spécialisés

ARRÊTÉ :

Article 1° - Pour permettre le déneigement pendant la période
d'hiver au moment des chutes de neige, le stationnement
des véhicules est interdit dans toutes les rues de
CORPS de 22 heures à 8 heures du matin

Article 2° - Pendant la période d'interdiction les véhicules pour-
ront stationner librement sur les Parkings "PRAYER",
"NAPOLÉON", "de La GARE", et des "AIRES"

Article 3° - La Gendarmerie, le Garde-Champêtre sont chargés,
chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent
Arrêté.

Fait à CORPS le 20 Janvier 1979

VU:

GRENOBLE, le 23 JAN 1979

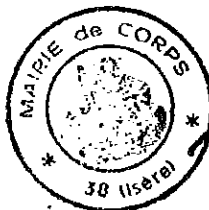
Pour le Préfet et par délégation

Le Chef de bureau,



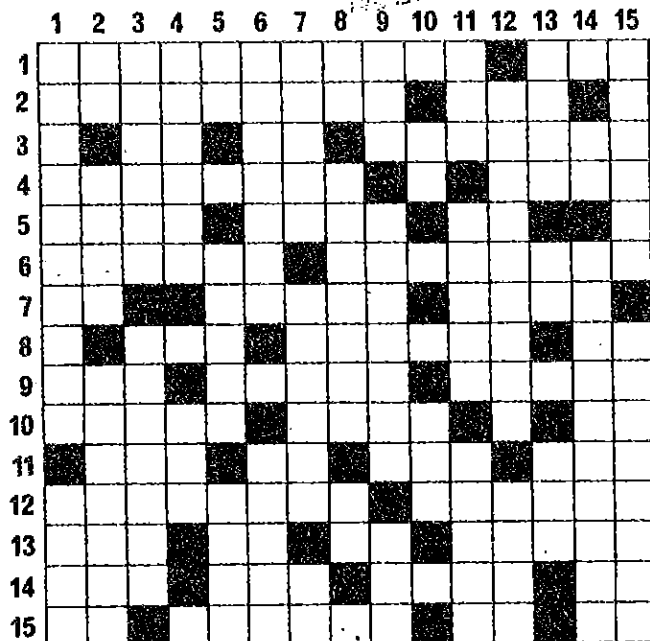
Signé : J. SCHMITT

le Maire,



JEUX

LES MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

1. Ne fait pas exception à la règle. Voix de formation.
2. Servent aux lents! Saint de France.
3. Soleil égyptien. Demimal. On y observe l'étiquette.
4. Effets minés! Boîte de conserve.
5. Patrie de Pierre Benoit. A disparu de Russie. Devant l'altesse.
6. Vexe. Le cours de la vie.
7. Soudain, elle eut l'air vache! Abrite la cloche. Brilles.
8. Rivière d'Alsace. Câbles. Abréviation musicale.
9. Plante textile. Associées. Espèce d'euphorbe.

10. Pointe de come. Mesures agraires. Cube inversé.
11. Chose latine. Préfixe. Est rouge ou jaune. Il vous quitte dès les premiers froids.
12. Baies. Compositeur français.
13. Vieux loup. Vilain point de chute. Vieux oui. Blanchi parla vieillesse.
14. Encourage le matador. Il vaut mieux s'éloigner de son champ. Grosse légume orientale. Tour symbolique.
15. Dans le tas. Sont donnés pour remercier. Cri de surprise. Direction.

VERTICALEMENT

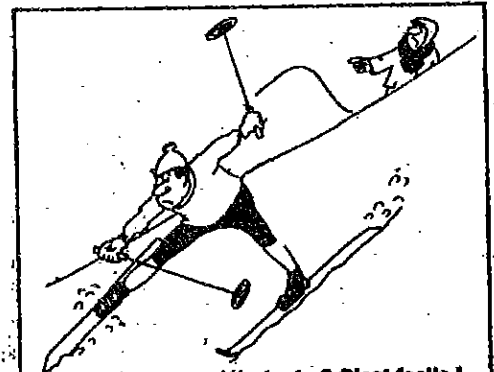
1. Qui est donc tiré d'affaires! Il est bien vague.
2. Dégommé. Début de certains entretiens. Faux.
3. Est parfois perdu dans le brouillard. Demoiselle de... compagnie!
4. Insecte. Hardi.
5. Congé phonétique. Possède une armée pacifique. Est laid comme un pou.
6. Ne seront jamais de grandes dames. Les chauds fourrés.
7. Jeunes entêtés. Poème épique. Phonétiquement : père de Tintin.

8. Repas phonétique. Instrument de mesure. Direction.
9. Autre direction. Sortes de mouettes. Parfois de conscience.
10. Demi-vêtement de scène. Commune d'Algérie.
11. Allemagne orientale. Artère. Poisson.
12. Port de Corse. Souverain étranger.
13. Cavité. Soldat américain. Enzyme.
14. Tête de gueux. Inconvénients de la... quarantaine!
15. Elle tisse sa toile. Ça vous fait les pieds.

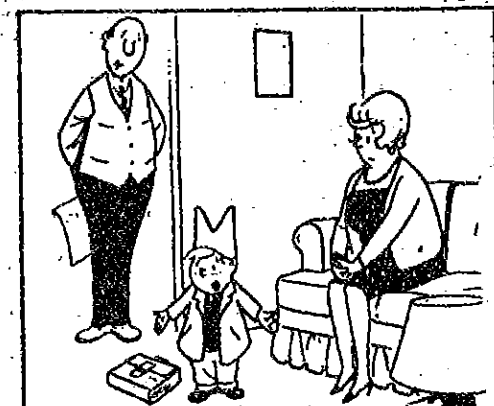
SOLUTION

PAGE

CUISINE



— La piste pour débutants ? C'est facile ! Vous prenez à main gauche jusqu'au sapin et, après la bergerie, vous tournez à droite. Vous ne pouvez pas vous tromper. (Faizant)



— Tout marchait très bien jusqu'au jour où il a eu l'idée saugrenue de m'interroger !... (Gad)



— Aujourd'hui, ça va, l'idée n'est pas chétive. (Bédou)